

[!] **Information importante** : Conformément à l'article 12 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal, « sauf accord de l'administration (l'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz et d'électricité SIGERLy), la réutilisation des informations publiques est soumise à la condition que ces dernières ne soient pas altérées, que leur sens ne soit pas dénaturé et que leurs sources et la date de leur dernière mise à jour soient mentionnées ».

Concession de distribution publique d'électricité

Syndicat Intercommunal de Gestion des Énergies de la **Région Lyonnaise**

[!] **Information importante** : Conformément à l'article 12 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal, « sauf accord de l'administration (l'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz et d'électricité SIGERLy), la réutilisation des informations publiques est soumise à la condition que ces dernières ne soient pas altérées, que leur sens ne soit pas dénaturé et que leurs sources et la date de leur dernière mise à jour soient mentionnées ».

Concession de distribution publique d'électricité

Syndicat Intercommunal de Gestion des Énergies de la **Région Lyonnaise**

Sommaire

I - À L'ÉCOUTE DE NOS CLIENTS

Deux missions, un Service Public	4
Tarifs réglementés, la liberté de choix	4
Faire valoir son éligibilité	6
Satisfaction sur mesures	7
Proximité, un dispositif multi-canal	11
Clients démunis, l'écoute d'abord	12

II - DISTRIBUER EN MARCHÉ OUVERT

L'accueil distributeur : acheminer, raccorder, orienter	14
Les activités techniques clientèle au service de nos clients	15

III - QUALITÉ DE LA DESSERTE : UNE EXIGENCE AU QUOTIDIEN

L'alimentation de la concession	16
Les actions au service de la qualité	17
Les principaux événements	18
Des critères qualité partagés	19

IV - LE PATRIMOINE DE LA CONCESSION

Patrimoine réseau : aspects techniques	20
Situation globale du réseau sur l'ensemble de la concession : aspects comptables	22

V - LES TRAVAUX

Travaux 2007 : le bilan	24
Les principaux chantiers 2007	26
Prévisions de travaux 2008	27

VI - RAPPORT FINANCIER

Les éléments financiers d'exploitation	28
Flux financiers relatifs à la concession	30

Ce compte rendu annuel d'activité du concessionnaire EDF contient les indications et informations définies contractuellement par l'article 32C du cahier des charges annexé à la Convention de Concession signée le 28 juin 2006. Il a également pour objectif de consolider les relations de proximité entre le Syndicat Intercommunal de Gestion des Énergies de la Région Lyonnaise et Électricité de France dans l'intérêt des communes concernées et de leurs administrés.

Édito

L'année 2007 constitue une année charnière dans la relation contractuelle qui lie le distributeur et les autorités concédantes. En effet, l'ouverture des marchés en juillet a marqué un tournant important, puisque tous les clients peuvent désormais choisir leur fournisseur d'énergie.

La qualité de la relation développée par EDF avec ses partenaires au niveau local depuis de nombreuses années prend aujourd'hui tout son sens. Ce compte rendu d'activité constitue, au-delà de l'obligation légale, une occasion de consolider les relations de proximité entre vous et nous, dans l'intérêt des communes concernées et de leurs administrés.

Cette année, nous avons choisi de dresser un premier bilan de l'ouverture du marché en terme de satisfaction clients mais aussi de répondre à vos questions à ce sujet.

Nous tenons par la même occasion à confirmer notre engagement commun à maintenir un haut niveau de qualité de fourniture et de prestations, de services et d'interventions, de gestion du patrimoine, de travaux et de transparence financière. Quel que soit le fournisseur auprès duquel son contrat sera souscrit, nous nous engageons à garantir la satisfaction de chaque consommateur.

Dans un monde en mouvement, notre objectif reste celui d'une amélioration continue de la qualité du service public de l'électricité. Cette année encore, nous pouvons nous féliciter de ce que notre collaboration œuvre à l'atteinte de cet objectif.

Soyez persuadés de notre engagement à vos côtés.



Gilles GALLEAN
Directeur Territorial Lyon Métropole



François CORTEEL
Directeur Régional DCECL

Depuis 1992, date de l'établissement du modèle de contrat de concession, de nombreux textes législatifs ou réglementaires ont été publiés. Pour faciliter leur prise en compte, une grille de lecture a été élaborée. Elle s'applique de droit, sans qu'il soit nécessaire d'en prendre acte par voie d'avenant. L'ensemble du dispositif contractuel de concession (convention, cahier des charges, annexes) a ainsi été mis à jour en respectant scrupuleusement l'intention initiale des parties.

Cette mise à jour concerne au premier chef la nouvelle définition du service public de l'électricité : celui-ci recouvre les missions de développement et d'exploitation du réseau public de distribution d'électricité et la mission de fourniture aux usagers qui bénéficient des tarifs réglementés de vente.

Les dispositions relatives à la qualité de desserte en électricité énoncées par les lois du 13 août 2004 et du 13 juillet 2005 ont fait l'objet d'un nouvel article dans le chapitre « Services aux Usagers » et les nouveaux principes généraux de facturation des raccordements définis par un arrêté en date du 28 août 2007, ont été intégrés dans une nouvelle annexe 2.



À l'écoute de nos clients

1 > Deux missions, un Service Public

Depuis le 1^{er} juillet 2007, les clients particuliers peuvent choisir librement leur fournisseur d'électricité. Ils rejoignent ainsi les professionnels et les collectivités locales qui disposaient déjà de cette possibilité depuis 2004, et les grandes entreprises depuis 2000. Cette dernière étape marque l'aboutissement d'un processus engagé dès 1999 par la France en application des directives européennes : l'ouverture progressive du marché.

Tout en accompagnant cette évolution, le législateur a rappelé son attachement au Service Public de l'électricité géré à la fois par l'État et par les collectivités territoriales. En ce qui concerne la concession, ce service recouvre désormais deux missions complémentaires :

- 1° - Le développement et l'exploitation des réseaux publics de distribution. Dans le cadre de cette mission, ERDF, filiale depuis le 1^{er} janvier 2008 du concessionnaire EDF, assure l'acheminement de l'électricité pour le compte de l'ensemble des utilisateurs du réseau concédé.
- 2° - La fourniture d'électricité aux tarifs réglementés.

2 > Tarifs réglementés, la liberté de choix

La possibilité de bénéficier de tarifs réglementés fixés par les pouvoirs publics et proposés par le concessionnaire EDF, reste acquise à tous les consommateurs finals sans qu'ils aient à entreprendre de démarche pour tout site existant où l'éligibilité n'a jamais été exercée.

Les clients qui bénéficient de la fourniture au Tarif spécial produit de Première Nécessité (TPN) relèvent également de cette mission.

Prix : la croissance sage

En dépit de prix toujours aussi élevés sur les marchés de l'énergie, les tarifs réglementés n'ont augmenté en moyenne depuis le 16 août 2007 que de 0,1 centime d'euro par kWh pour les particuliers (tarifs bleus) soit une hausse moyenne de 1,1 %.

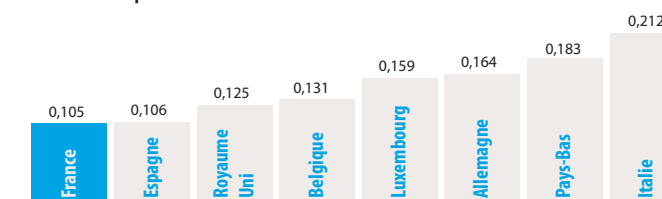
Cette modération respecte ainsi les objectifs d'évolution des tarifs réglementés fixés par le contrat de service public signé en octobre 2005 qui lie EDF et l'État.

Pour les clients professionnels bénéficiant des tarifs jaune ou vert, la hausse moyenne a également été de 0,1 centime d'euro par kWh sur la même période.

Tarifs européens : EDF dans le peloton de tête

Le niveau actuel des tarifs réglementés permet aux clients d'EDF, restés à ces tarifs, de continuer à bénéficier, comme les années précédentes, d'un prix de l'électricité parmi les plus bas d'Europe :

Tarifs de vente de l'électricité (€ hors TVA/kWh) aux clients particuliers au 1^{er} semestre 2007



Évolution du nombre de clients aux tarifs réglementés, des consommations et des recettes :

	2007	2006
Nombre de clients	353 060	354 643
Total énergie vendue en kWh	2 903 787 162	3 062 116 255
Total recettes en €	227 575 436	232 956 895
Dont acheminement en €	93 348 617	100 014 880

	2007	2006
Nombre de clients tarif BLEU	347 787	349 539
Énergie vendue en kWh	1 526 421 815	1 679 532 996
Recettes en €	138 126 022	145 179 317
Dont acheminement en €	60 787 126	67 901 339

	2007	2006
Nombre de clients tarif JAUNE	3 959	3 757
Énergie vendue en kWh	432 661 260	429 690 580
Recettes en €	35 262 399	34 111 040
Dont acheminement en €	14 943 007	14 718 854

	2007	2006
Nombre de clients tarif VERT	1 314	1 347
Énergie vendue en kWh	944 704 087	952 892 679
Recettes en €	54 187 015	53 666 538
Dont acheminement en €	17 618 484	17 394 687

3 > Faire valoir son éligibilité

L'éligibilité est la possibilité, pour un consommateur, de choisir son ou ses fournisseurs d'électricité pour alimenter son ou ses sites de consommation.

Les consommateurs qui souhaitent exercer leur éligibilité disposent de deux options :

- Signer un Contrat d'Accès au Réseau public de Distribution (CARD) et un ou plusieurs contrats de fourniture séparés.
- S'adresser à un fournisseur qui a signé avec le gestionnaire de réseau un Contrat d'Accès au Réseau (contrat GRD-F). Ce fournisseur lui propose alors un contrat unique couvrant à la fois l'acheminement et la fourniture. Dans ce cas, le prix de la prestation d'acheminement est identique à celui que paierait le même client avec un contrat d'acheminement séparé.

La première solution CARD est adaptée aux utilisateurs du réseau dont les besoins de puissance sont importants (> 250 kW), comme le montre le tableau ci-après.

La seconde a été conçue pour répondre aux besoins du marché des particuliers et des professionnels, quelle que soit leur taille.

Tarif réglementé	Contrats clients éligibles			
	Catégorie	Tension	Comptage	Contrat
VERT	C1	HTA	Courbe de charge > 250 kW	CARD
	C2			
	C3			
JAUNE	C4 > 36 kVA	BT	Profilage	Contrat unique
BLEU	C5 ≤ 36kVA			

Nota : les comptages à courbe de charge enregistrent en continu la consommation du client. Pour les autres comptages, la consommation mesurée à chaque période se voit appliquer une courbe de charge type, opération appelée « profilage ».

Depuis l'ouverture du marché de l'électricité à la concurrence, le nombre de clients ayant fait valoir leur éligibilité évolue régulièrement pour les clients professionnels et stagne pour les clients industriels. Fin 2007, dans les régions Rhône-Alpes et Bourgogne, 1 730 clients alimentés en HTA et 142 000 alimentés en BT ont fait valoir leur éligibilité. Parmi ces derniers, 14 300 clients particuliers ont choisi une offre de fourniture alternative entre juillet et décembre 2007.

Évolution du nombre de clients ayant fait valoir leur éligibilité

	2007	2006		2007	2006
Nombre de clients C4-C5	14 394	11 729	Nombre de clients C1-C2-C3	104	95
Énergie acheminée en kWh	150 279 895	114 479 424	Énergie acheminée en kWh	554 810 588	547 339 473
Recettes d'acheminement en €	5 522 817	4 305 355	Recettes d'acheminement en €	7 814 773	7 684 946

De plus, la loi n° 2008-66 du 21 janvier 2008 a ouvert la possibilité pour un consommateur domestique d'électricité de revenir aux tarifs réglementés de vente d'électricité si son contrat au tarif non réglementé a été souscrit depuis plus de 6 mois et s'il en fait la demande avant le 1^{er} juillet 2010.

Clients éligibles : le club des cinq

Les clients qui ont exercé leur éligibilité forment 5 catégories distinctes en fonction de la tension de livraison et de la puissance nécessaires. La colonne de gauche du tableau ci-dessous permet d'établir une correspondance de principe avec les tarifs réglementés.

Par exemple, un client bénéficiant des tarifs réglementés et disposant du tarif bleu souhaite avoir recours à son éligibilité sur son site actuel. EDF lui proposera un contrat C5 correspondant à une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA. (Cf. colonne de gauche du tableau ci-dessous).

4 > Satisfaction sur mesures

Vous et nous partageons le même désir d'assurer aux différentes catégories de clients un service efficace et de qualité.

Pour bien atteindre cet objectif, EDF s'est doté de plusieurs indicateurs de mesure de satisfaction.

La clientèle a été répartie en plusieurs segments :

- Les clients particuliers,
- Les clients professionnels (artisans, commerçants, professions libérales et agriculteurs exploitants, facturés au tarif bleu),
- Les entreprises : PME, PMI, entreprises tertiaires facturées aux tarifs jaune et vert,
- Les collectivités locales.

Chacune de ces catégories a fait l'objet d'une enquête de satisfaction spécifique pour qu'EDF puisse disposer d'éléments suffisamment affinés et dégager des actions concrètes pour améliorer les services.

Nous vous écoutons également chaque année, entre juin et septembre, dans le cadre d'une enquête qui vous est spécifiquement dédiée en tant qu'autorité organisatrice du service public de l'électricité et qui consiste à mesurer votre niveau de satisfaction sur la qualité des relations de travail avec nos équipes, la qualité de la fourniture d'électricité, les travaux, le dialogue autour du compte-rendu d'activité ou encore les contrôles.

Les principales actions menées en direction des clients et les résultats des enquêtes sont retracés ci-après.

À destination des clients particuliers

Globalement, la satisfaction des clients sur les contacts qu'ils ont eus avec EDF en 2007 témoigne d'une bonne performance, dans un contexte de changements importants.

Les points forts de la qualité de la relation entre EDF et ses clients particuliers au tarif réglementé reposent sur la qualité de l'accueil téléphonique et les réponses apportées. La compétence, l'écoute et la disponibilité des conseillers sont fortement valorisées. La satisfaction des clients en situation de mobilité se situe à un niveau élevé.

En revanche, les clients n'ont pas toujours le sentiment d'avoir eu toutes les réponses à leurs questions, notamment sur les aspects techniques. De même, la simplicité des formalités recueille un niveau de satisfaction plus faible que la moyenne. Enfin, le traitement des demandes écrites et notamment des réclamations est à améliorer.

Indicateur synthétique de satisfaction des clients particuliers Fourniture aux tarifs réglementés

Maille	2007
Région Rhône-Alpes Auvergne	83,7 %

En 2007, l'ouverture des marchés a conduit à de nombreuses modifications du processus raccordement au réseau pour les nouveaux clients : des actions seront engagées en 2008 pour améliorer la satisfaction de ce domaine



Plateau d'accueil téléphonique

La méthodologie de l'enquête clients particuliers par le fournisseur EDF

- Les clients concernés par une mise en service, une modification de contrat ou toute demande d'information sont susceptibles d'être interrogés par téléphone dans le mois qui suit leur contact avec EDF.
- L'indicateur de satisfaction est composé des clients qui se déclarent très ou assez satisfaits du contact qu'ils ont eu avec EDF (question globale de satisfaction en fin de questionnaire).
- Cet indicateur est calculé aux niveaux national et régional pour garantir la pertinence de l'échantillon enquêté et donc la fiabilité des résultats.
- L'enquête a été créée en février 2007 sur le marché des clients particuliers, de manière analogue à l'enquête professionnels, créée en 2005.

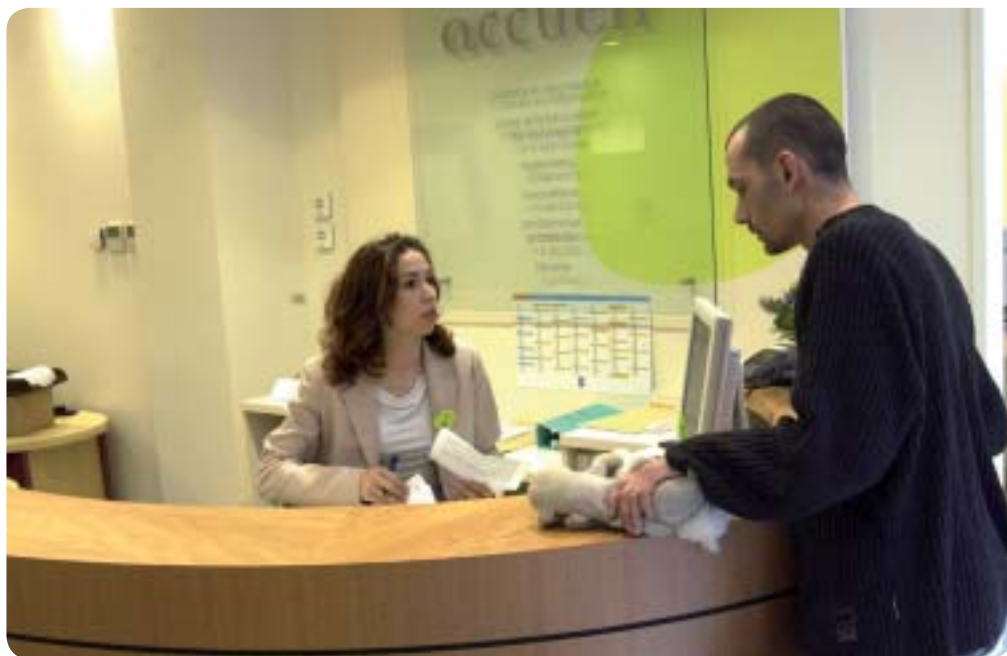
Les résultats ne sont pas comparables aux résultats des années précédentes fournis par EDF Gaz de France Distribution du fait du changement de mode d'administration de l'enquête, réalisée antérieurement par voie postale et de la création d'un nouveau questionnaire.

Indicateur synthétique de satisfaction des clients particuliers Qualité réseau (interventions clientèle, relève, qualité de fourniture, raccordement)

Maille	2007	2006
Territoire Lyon Métropole	89,2 %	88,9 %

Ces résultats en amélioration montrent que nous avons maîtrisé l'évolution importante de l'ouverture du marché en juillet 2007 et ce dans un contexte difficile en explicitant auprès de notre clientèle les missions du distributeur d'électricité.

En 2007, nous avons mis en place un groupe régional « Écoute Clients » qui organise le traitement de l'ensemble des réclamations. Nous disposons ainsi d'une capacité d'analyse exhaustive des motifs de ces réclamations, ceci permet de mieux définir et prendre en compte les besoins d'amélioration dans nos processus métiers.



Accueil d'un client dans une boutique

À destination des clients professionnels

Globalement, la satisfaction des professionnels au tarif réglementé est stable par rapport à 2006.

Les points forts de la qualité de la relation entre EDF et les professionnels aux tarifs réglementés reposent comme chez les particuliers sur la qualité de l'accueil téléphonique et les réponses apportées. En revanche, les professionnels sont en attente d'un suivi commercial renforcé et de l'amélioration des dimensions informations et conseils. Enfin, le traitement des demandes écrites et notamment des réclamations s'est amélioré en 2007, mais reste perfectible.

Indicateur synthétique de satisfaction des clients professionnels Fourniture aux tarifs réglementés

Maille	2007	2006
Région Rhône-Alpes Auvergne	80 %	81 %

Pour augmenter la satisfaction des clients professionnels, EDF entend, comme pour les particuliers, développer en 2008 les actions suivantes :

- conforter le professionnalisme des conseillers,
- renforcer le conseil sur le tarif et la maîtrise des consommations,
- porter une attention particulière sur la qualité du traitement des écrits.

La méthodologie de l'enquête clients professionnels par le fournisseur EDF

- Les clients concernés par une mise en service, une modification de contrat ou toute demande d'information sont susceptibles d'être interrogés par téléphone dans le mois qui suit leur contact avec EDF.
- L'indicateur de satisfaction est composé des clients qui se déclarent très ou assez satisfaits du contact qu'ils ont eu avec EDF (question globale de satisfaction en fin de questionnaire).
- Cet indicateur est calculé aux niveaux national et régional pour garantir la pertinence de l'échantillon enquêté et donc la fiabilité des résultats.
- Les résultats globaux de satisfaction sont comparables aux résultats des années précédentes.

Indicateur synthétique de satisfaction des clients professionnels Qualité réseau

Maille	2007
Région Rhône-Alpes Bourgogne	92 %

Les entreprises

Les PME, PMI et grandes industries expriment de fortes attentes en termes de qualité et de continuité de l'onde électrique, d'information sur la qualité et la continuité de service, de prestations communément associées au métier de base d'un distributeur.

Le concessionnaire EDF propose des engagements et services spécifiques aux entreprises, qu'elles soient clientes aux tarifs réglementés jaune ou vert ou usagers du réseau de distribution dans le cadre d'un contrat d'accès.

Indicateur synthétique de satisfaction des clients entreprises Fourniture aux tarifs réglementés

Maille	2007
Région Rhône-Alpes Auvergne	79 %

Nota : en raison de modifications de la méthode statistique, les résultats de l'année 2007 ne sont pas directement comparables avec ceux de l'année 2006.

Indicateur entreprises CARD HTA

Maille	2007	2006
Région Rhône-Alpes Bourgogne	94,6 %	85,7 %

La satisfaction des entreprises ayant un contrat d'acheminement a nettement progressé par rapport à 2006.

La qualité de la relation entre ERDF et ces clients repose sur une relation personnalisée et suivie, grâce notamment à une politique de visite des clients ambitieuse et des informations régulières dans le cadre de Forums Clients. De plus, une action de sensibilisation menée en interne a permis de bien montrer l'importance, pour ces clients, de la qualité de desserte, et d'améliorer la qualité des réponses apportées sur ce thème.

À destination des collectivités locales

Pour améliorer la qualité de service et de relation auprès des collectivités locales en 2007 sur l'ensemble du territoire de la concession Syndicat Intercommunal de Gestion des Énergies de la Région Lyonnaise, les actions suivantes ont été mises en œuvre :

- Tout au long de l'année, lors de chaque incident électrique important, ERDF adresse un fax aux mairies concernées pour les informer de la nature de l'incident et de son impact sur les administrés.
- Tous les trimestres, ERDF Lyon Métropole adresse à chaque mairie une lettre d'information « Réseau Communes ». Ce document permet de communiquer sur l'actualité ERDF et sur les actions de partenariat engagées localement.



- Au cours de l'année 2007, ERDF Lyon Métropole a convié les élus locaux et les fonctionnaires territoriaux à une journée d'information sur les énergies renouvelables et plus particulièrement sur l'énergie solaire. Cette journée s'est déroulée au Pôle de Compétitivité TENERDIS (Technologies Énergies Nouvelles, Énergies Renouvelables Rhône-Alpes, Drome, Isère, Savoie) situé au Bourget du Lac.



- Dans le cadre de la campagne nationale de prévention des dommages aux ouvrages, au cours de l'année 2007, ERDF Lyon Métropole a organisé, en collaboration avec le SIGERLY, 3 réunions d'information à destination des collectivités locales sur le territoire de la concession. Cette campagne de sensibilisation est effectuée en partenariat avec la fédération nationale des travaux publics.

Partenariat avec le Grand Lyon : Réfections Définitives des Tranchées

Depuis 2005, ERDF assure la maîtrise d'œuvre directe des réfections définitives des tranchées par convention avec le Grand Lyon dans le cadre d'une collaboration de qualité et de confiance avec la Direction de la Voirie.

Une agence spécialisée est dédiée à cette activité, transverse à l'ensemble des services d'ERDF sur le territoire communautaire.

Chaque commune du Grand Lyon et chaque arrondissement de Lyon ont ainsi un interlocuteur unique en charge d'assurer la qualité et la réfection définitive de nos tranchées par des entreprises spécialisées.

En 2007, l'agence a traité, sur le territoire du Grand Lyon, près de 1 300 chantiers en enrobé, asphalte mais aussi pavage, dallage et béton, réalisé plus de 750 contrôles de compactage et près de 10 % des enrobés mis en œuvre ont été contrôlés par carottage.

Le partenariat exclusif avec le Grand Lyon se poursuit et se développe, afin de diminuer le plus possible la gêne occasionnée par nos travaux en diminuant nos temps d'intervention en privilégiant par exemple les réfections définitives immédiates.



Réfection totale d'une voie après travaux

Malgré la perception complexe de nos organisations face à l'ouverture des marchés, la satisfaction se maintient à un bon niveau. Les élus attendent un effort d'accompagnement dans leurs projets de développement durable.

Taux de satisfaction des collectivités locales

	2007	2006
National	94,2 %	94,4 %
Concession	95%	95%

Pour améliorer la satisfaction des collectivités locales, EDF entend développer l'année prochaine les actions suivantes :

- Suite au renouvellement du nombre d'équipes municipales, nous organisons en 2008 des rencontres avec ces nouveaux élus, pour leur permettre de bien comprendre le rôle du distributeur, le nouveau contexte énergétique mais aussi de connaître les interlocuteurs privilégiés qui vont les accompagner pendant la mandature.
- Nous communiquerons aussi avec l'ensemble des élus sur la nouvelle organisation du distributeur et sur les nouvelles modalités de facturation des raccordements au réseau électrique.

3 > Proximité, un dispositif multi-canal

Afin de répondre au mieux aux besoins de ses clients et selon les modalités qui correspondent à leur mode de vie, EDF a développé de multiples canaux de relation client et de commercialisation. Actuellement plus de 80 % des contacts client concernent le canal téléphonique qui offre une proximité permanente 24h/24 et 7 jours/7 avec des conseillers EDF. Dans le cadre de l'ouverture des marchés, la Direction Commerciale a mis en place une organisation régionale qui permet maintenant à chaque client, à partir d'un numéro de téléphone unique, le « 0810 050 333 » de joindre un conseiller EDF pour la gestion de son contrat et accéder aux conseils et services proposés.

En 2007, EDF a développé de nouvelles fonctionnalités sur Internet pour une réponse rapide et un maximum de flexibilité. Sur son « Espace Services », le client peut ainsi gérer son contrat de fourniture (relève, paiement, mise en service, résiliation...). En ligne toujours, EDF a ouvert une « e-boutique » et propose aux clients particuliers une gamme complète de produits spécialement conçus pour maîtriser la consommation d'énergie : ampoule basse consommation, ampoule halogène économe, économiseur d'eau, coupe veille.

Fortement ancré dans les territoires, EDF poursuit sa politique de proximité adaptée aux besoins de ses clients afin de maintenir la qualité de service pour l'ensemble de la clientèle et de répondre aux enjeux de solidarité. C'est ainsi qu'EDF met à disposition de ses clients un réseau de 185 boutiques permettant le développement de la relation en face à face. Dans le département du Rhône, les clients peuvent rencontrer leur conseiller EDF dans les boutiques de Lyon République et La Duchère, Vaulx en Velin, Vénissieux et Rillieux.

Dans le cadre d'une convention nationale de partenariat avec La Poste, ou de conventions locales avec des mairies, nos clients peuvent se rendre sur l'un des 405 « Points Services » en France, espace dédié à EDF où ils peuvent accéder à la documentation et contacter gratuitement, par ligne téléphonique, un conseiller EDF. Grâce au service « Cash compte », ils peuvent aussi régler directement et sans frais leur facture EDF dans l'un des 17 000 points d'accueil de La Poste.

Dans le département du Rhône, les clients peuvent se rendre dans les Points Services suivants, mis en place en partenariat avec La Poste : Condrieu, Brindas, Sainte Foy l'Argentière, Genay, Belleville, Tarare et Thizy.

Enfin, EDF s'associe aux initiatives visant à conforter les regroupements de services publics, à travers les structures de médiation sociale PIMMS (Points Information Médiation Multi-services).

À ce titre, EDF est présent au cœur des quartiers au travers des structures de médiation sociale : PIMMS de Villeurbanne, Vaulx-en-Velin, Bron et Rillieux.

4 > Clients démunis, l'écoute d'abord

EDF s'engage, depuis près de 20 ans, aux côtés des pouvoirs publics, en faveur de ses clients en situation de précarité en poursuivant notamment l'objectif d'éviter de suspendre l'électricité à toute personne dont les graves difficultés financières sont reconnues par les services sociaux. La solidarité constitue une valeur fondamentale ancrée au cœur des missions du Service Public honorées par EDF. Le concessionnaire participe donc activement au combat contre l'exclusion avec les collectivités locales. Afin de prendre toute sa part dans ce combat, EDF a mis en place un service « SOLIDARITÉ ENERGIE » qui se décline en quatre engagements :

- prévention,
- contribution,
- partenariat,
- dialogue.

Il s'agit là d'un engagement fort, constant, et qui se traduit par plusieurs mesures concrètes : EDF propose systématiquement de maintenir le service d'énergie, de participer aux fonds solidarité logement, de mettre en place le tarif de première nécessité, et de soutenir des actions locales de médiation sociale.

Par ailleurs, sur les régions Rhône Alpes et Bourgogne, EDF a mis en place une organisation composée de conseillers solidarité dédiés et de correspondants solidarité en charge des relations avec les assistances sociales.

Maintien d'énergie, maintien du lien

Le service « maintien d'énergie » (SME) permet à un client en difficulté de paiement de bénéficier à la fois :

- d'une mesure préventive : sa fourniture d'énergie n'est pas suspendue,
- d'une mesure d'accompagnement : sa puissance électrique disponible est réduite, le temps qu'il puisse bénéficier des aides des services sociaux.

Nombre de clients bénéficiaires du SME

	2007	2006
Concession	1 047	-
Territoire Lyon Métropole	1 810	2 566

Dans le cadre réglementaire (décret du 10 août 2005), et sauf opposition de la part des clients, EDF informe systématiquement les services sociaux seuls compétents pour évaluer précisément la situation des personnes en difficulté de paiement et pour décider des éventuelles aides financières dont elles peuvent bénéficier.

Le Fonds de Solidarité pour le Logement

Créés en 1985 et systématiquement améliorés depuis par les différents textes de loi, les fonds de solidarité, appelés aujourd'hui Fonds Solidarité Logement, sont destinés à accorder une aide financière aux clients démunis ou en difficulté de paiement mais aussi à traiter chaque situation dans sa globalité (logement, eau, énergie, téléphone).

Le FSL est géré par le département qui définit les modalités d'attribution des aides et les distribue.

EDF s'engage à co-financer ce fonds dans le cadre de conventions signées dans chaque département par un ensemble de partenaires.

Les Commissions Solidarité Logement assurent ensuite le traitement des demandes et désignent les bénéficiaires, le montant et les modalités des aides. EDF participe au financement du FSL pour le département du Rhône à hauteur de 490 000 €.

À titre indicatif, il convient de noter que 3 011 clients au tarif bleu ont été aidés pour le règlement de leur facture d'électricité.

Le Tarif de Première Nécessité

Entré en vigueur le 1^{er} janvier 2005, ce tarif institue une réduction de la facture d'électricité pour les personnes à faible revenu.

Celle-ci concerne les abonnements de 3 à 9 kWh et les consommations dans la limite de 100 kWh par mois. En fonction de la composition du foyer, la réduction varie entre 30 et 50 % de la facture globale par mois. Elle est accordée pour un an et renouvelable.

La liste des bénéficiaires est établie par les organismes d'assurance maladie qui la transmettent à EDF.

Nombre de clients bénéficiaires du TPN

	2007	2006
Concession	8 020	-
Territoire Lyon Métropole	14 117	10 689

Enfin, EDF rappelle qu'en appelant : le numéro vert Solidarité 0800 65 03 09, ouvert 24h/24, 7j/7 les clients en situation d'urgence et de précarité peuvent signaler leurs difficultés et solliciter des conseils pratiques sur les démarches à suivre directement auprès d'EDF ou des organismes sociaux.

Les actions locales de médiation sociale et de solidarité

Opération maîtrise de l'énergie et lampes basse consommation avec Les Restos du Cœur

La Direction Commerce Particuliers et Professionnels de la Région Rhône-Alpes Auvergne a mené avec les Associations Départementales Les Restos du Cœur une opération de sensibilisation aux économies d'énergie auprès des bénévoles et des personnes qu'elles accueillent. À cette information était associée la fourniture gratuite de 3 ampoules basse consommation par foyer, ce qui peut permettre de diminuer de près de 50 % la consommation d'énergie liée à l'éclairage.

Aides à l'emploi

En 2007, en liaison avec les missions locales, la Direction Commerciale Particuliers et Professionnels Rhône-Alpes Auvergne a recruté plus de 71 jeunes en contrat d'apprentissage et notamment des jeunes travailleurs handicapés ou issus de Zone Urbaine Sensible.

Opération d'accompagnement des personnes en difficultés orales et écrites :

Dans le cadre de la démarche « Accompagnement des personnes en difficultés orales et écrites » organisée par la ville de Vénissieux, EDF a animé en juin 2007, trois journées « atelier » consacrées aux dispositifs de solidarité et à la maîtrise de l'énergie.

Présidence d'EDF de l'association des PIMMS de Lyon :

Depuis le 15 février 2008, EDF Direction Commerce Particuliers et Professionnels, Région Rhône Alpes Auvergne assure la présidence du PIMMS Lyon Agglomération. Le PLA est né et s'est développé grâce à l'engagement sans faille de ses partenaires, qu'ils soient publics ou privés, autour de la même croyance, celle de la nécessité d'existence de structures d'accès aux droits implantées au plus près des personnes qui en ont le plus besoin. Dans la continuité de ce qui a été mené jusqu'à maintenant, EDF entend s'engager autour des axes suivants :

- garantir l'ancrage territorial en faisant vivre le réseau des acteurs locaux dans chaque territoire
- développer la qualité des offres de services,
- poursuivre la professionnalisation,
- animer et développer la structure du PLA avec une gouvernance autour du conseil d'administration, instance principale de concertation et de décision.

Partenariat de type « Ville Vie Vacances » :

En 2007, dans le cadre de ses engagements en matière d'insertion, ERDF a signé trois conventions de partenariat avec les villes de St Priest, Meyzieu et Francheville afin de repeindre des postes de distribution public. Ces chantiers ont été exécutés par des jeunes en insertion dans le cadre de dispositifs de type « Ville, Vie, Vacances ». À cette occasion, ERDF a financé le matériel et a assuré une demi-journée de formation sur la sécurité électrique en introduction de chaque chantier. Une vingtaine de postes ont pu ainsi être repeints.



Postes repeints sur la commune de Francheville



II Distribuer en marché ouvert

1 > Acheminer, raccorder, orienter

• l'Accueil Acheminement:

Avec l'ouverture totale des marchés, les clients particuliers et professionnels adressent l'ensemble des demandes relatives à leur contrat d'alimentation en électricité à leur fournisseur, lequel se charge de demander au distributeur les éventuelles interventions techniques nécessaires, notamment sur le dispositif de comptage. L'accueil acheminement est donc dédié aux fournisseurs pour la gestion de leurs demandes : mises en service, résiliations, changements de fournisseurs, augmentations de puissance...

Par ailleurs, l'agence Accès au Réseau de Distribution (ARD), créée en 2000, continue à accueillir :

- les fournisseurs en charge des contrats pour des clients ayant souscrit une puissance supérieure à 36kVA,
- les clients ayant souscrit un contrat d'acheminement directement avec le distributeur (Contrat CARD),
- les producteurs raccordés au réseau de distribution,

et gère l'ensemble de leurs demandes relatives à l'ouverture, la gestion ou bien la conclusion des contrats.

Téléphone Accueil Contrat CARD : 0825 06 87 65
Téléphone Accueil Producteurs : 04 26 29 88 44

Avec l'ouverture du marché de l'électricité aux particuliers le 1^{er} juillet 2007, ERDF a poursuivi l'adaptation de son système d'information. Sur la base du système éprouvé lors de l'ouverture du marché aux professionnels, des évolutions ont été développées à partir des orientations définies puis arrêtées par l'ensemble des acteurs du marché. La version 2 du Système de gestion des échanges (SGE) a été mise en place début 2007. Ce système se situe au niveau des meilleurs standards s'appliquant aux systèmes capables de gérer en temps réel plusieurs dizaines de millions de clients.

• l'Accueil Raccordement Electricité:

Ce point d'entrée privilégié traite toutes les demandes de raccordement électricité nécessitant la construction de réseau et/ou de branchement quel qu'en soit l'émetteur : client final pour sa maison, fournisseur d'électricité pour l'un de ses clients, promoteur pour un immeuble, collectivité locale pour un bâtiment communal, entreprise pour une usine...

Il se charge du suivi complet de l'affaire : réalisation et envoi du devis, réception des paiements, déclenchement des travaux et mise en service du client. Il est donc en relation avec le demandeur tout au long de l'affaire et répond à ses sollicitations.

Téléphone Accueil Raccordement : 0810 47 69 34 (Sillon Rhodanien)

• Non-discrimination, objectivité, transparence

L'accès au réseau ERDF est cadré par des procédures techniques et commerciales qui garantissent aux utilisateurs des pratiques non discriminatoires : les mêmes règles et principes sont appliqués à tous les utilisateurs placés dans les mêmes conditions de demande ou de situation à l'égard du réseau. ERDF élabore un code de bonne conduite, conformément à l'article 15 de la loi du 9 août 2004 dans lequel il expose ses engagements et les dispositions qu'il met en œuvre pour respecter la déontologie. Pour permettre à chaque utilisateur de connaître ces procédures techniques et commerciales, mais aussi le code de bonne conduite ou pour s'orienter vers le bon interlocuteur, il peut se connecter sur le site www.erdfdistribution.fr.

2 > Les activités techniques au service de nos clients

Sur le territoire de la concession, l'activité technique est assurée depuis les sites situés à :

- GENAY
- LYON 3^e
- LYON 9^e
- DECINES
- OULLINS
- RILLIEUX LA PAPE
- VENISSIEUX

L'évolution du contexte réglementaire renforce les exigences en matière de relève et de mise à disposition des données de facturation pour les différents fournisseurs.

Pour les clients BT de puissance souscrite inférieure à 36 kVA, le taux de compteurs relevés (nombre de compteurs relevés ou auto-relevés/nombre de compteurs à relever) a été de 97,4 %.

Pour les clients de puissance souscrite supérieure à 36 kVA, le taux d'index relevés en fin de plage de facturation est de 99,5 %.

Pour ce qui concerne les interventions chez nos clients, 2007 a été l'année de la disparition des bons d'intervention papier utilisés par des générations de techniciens d'intervention clientèle. Ils ont été remplacés avantageusement par un petit boîtier à peine plus large qu'une télécommande de télévision. Grâce à cet ordinateur individuel de poche, chaque technicien clientèle a accès en permanence à toutes les données techniques et clientèles nécessaires à la bonne réalisation de ses interventions et peut saisir directement, avec signature du client, le compte-rendu de l'intervention. En complément, le projet PICTREL (Pilotage des Interventions chez le Client en Temps Réel) a permis de centraliser le pilotage des interventions, d'améliorer le suivi de l'activité.

Il devrait connaître en 2008 de nouveaux développements.

Le dépannage

Le Centre d'Accueil Dépannage basé à Grenoble accueille par téléphone 24h24, 7j/7 les appels des 4,3 millions de clients répartis sur les 12 centres ERDF GRDF de Rhône-Alpes et de Bourgogne. Pour le traitement des appels en période perturbée, ce centre d'appels peut s'appuyer sur d'autres centres d'appels répartis au niveau national.

Ce plateau a reçu 88 830 appels dans l'année avec un taux d'accessibilité de 98,2 % pour le Centre de Lyon Métropole.



Pictrel : le nouvel outil informatique de poche, mis à la disposition des techniciens d'intervention clientèle



III

La qualité de desserte : une exigence au quotidien

1 > L'alimentation de la concession

L'alimentation en énergie de la concession est assurée par l'ensemble du système électrique national, où l'offre et la demande sont ajustées à tout instant.

Cet ajustement s'effectue dans le cadre d'une programmation à long terme des investissements de production, et d'un développement rationnel du réseau public de transport, lui-même interconnecté avec celui des pays voisins.

Le gestionnaire du réseau public de transport, RTE, assure l'équilibre production / consommation d'électricité en répartissant les flux d'énergie entre les utilisateurs directement raccordés au réseau et les concessions de distribution publique.

Postes sources, rôle-clé

Situés entre le réseau public de transport et les réseaux publics de distribution, les postes sources jouent un rôle-clé dans la qualité et la continuité de l'alimentation électrique des concessions de distribution.

Ils contribuent à la sûreté du réseau public de transport. Ils constituent également pour RTE un point de facturation des charges d'accès au réseau amont supportées par chaque concession.

Ces postes sont la propriété conjointe de RTE et d'ERDF, chacune des deux entreprises pour la partie qu'elle exploite.

Les 2 100 postes sources gérés par ERDF, parmi lesquels 600 sont relativement récents, continuent à bénéficier d'un effort d'investissement soutenu.

Ainsi, chaque année, c'est une vingtaine de postes sources nouveaux qui sont créés.

En 2007, ERDF a consacré à la partie distribution des postes qui alimentent la concession un effort financier en investissement, exploitation et maintenance de 1 500 000 €.



Transformateur HTB/HTA dans un poste source

2 > Les actions au service de la qualité

Dans le cadre du contrat de service public avec l'Etat et de celui du contrat de concession, et afin de répondre en permanence à l'exigence de qualité du produit électricité, ERDF a mis en œuvre en 2007, un certain nombre d'actions importantes, tant en investissement qu'en maintenance des réseaux.

Fiabilisation des ossatures HTA en zone boisée

Cette opération de fiabilisation permet d'assurer une meilleure alimentation à l'ensemble des clients du départ moyenne tension concerné en limitant les risques de défaut liés à des chutes d'arbres. La priorité est donnée aux ossatures, ceci permettant de limiter l'impact d'un éventuel défaut aérien en favorisant la réalimentation plus rapide d'un plus grand nombre de clients. Les lignes secondaires bouclées voire les antennes dans des zones particulièrement incidentogènes sont, elles aussi, étudiées.

En particulier, une opération a été menée sur les 2 départs aériens issus du poste source de l'Arbresle et alimentant la zone sud-est de la concession.

Renforcement des réseaux HTA

L'évolution des consommations sur le territoire de la concession nous a conduit à adapter le réseau : création de nouveaux départs HTA, renforcement de départs existants...

En particulier, le développement de la ZAC Carré de Soie à Vaulx en Velin et du Pôle alimentaire à Corbas ont nécessité la pose de grandes longueurs de câble.

Renouvellement de câbles isolés au papier imprégné

En zone urbaine, lors des périodes de forte chaleur, nous avons pu constater depuis quelques années, une hausse du nombre d'incidents sur les câbles à isolation au papier imprégné ainsi que sur certains types d'accessoires. Une politique de renouvellement ciblée a été mise en place au niveau régional et nous a conduit à renouveler 10 000 mètres de câble en 2007 sur le territoire de la concession.

Les chantiers ont été majoritairement engagés dans le cadre de coordination de travaux, notamment sur les opérations Carré de Soie à Vaulx en Velin et Pôle alimentaire à Corbas.

Renouvellement anticipé des boîtes de jonctions

Le constat de défaillances répétées sur certaines boîtes de jonctions en 2004 a conduit à un programme de renouvellement anticipé sur les années 2005-2006 et qui s'est poursuivi en 2007.

Le montant investi est de l'ordre de 750 000 €, permettant d'atteindre le traitement de 86 % du parc existant initialement.

Mise en place d'automatisme en réseau

Les Organes de Manœuvre Télécommandés (OMT) contribuent fortement à améliorer la rapidité de la réalimentation en cas d'incident. Fruit d'une collaboration entre les agences régionales de téléconduite, les services d'exploitation et les bureaux d'études, le plan d'intervention défini pour chaque départ intègre la détermination des emplacements optimaux pour ces OMT.

Élagage HTA et BT

L'élagage de la végétation à proximité des lignes HTA et BT est réalisé régulièrement, de manière à maintenir une distance minimale prévue par l'arrêté technique entre le réseau et la végétation.

En parallèle à ces travaux et après quelques expérimentations sur la région en 2006, ERDF a investi en 2007 dans la réalisation d'un diagnostic de la végétation présente (type d'arbres, volume, positionnement GPS...) aux abords des ouvrages HTA et des postes HTA/BT sur le territoire de la concession. Cet investissement important améliorera considérablement l'efficacité, la visibilité et la planification de cette activité.



Intervention de maintenance sur un réseau HTA

3 > Les principaux évènements

En terme de qualité du service, l'année 2007 a été marquée par :

Le 4 mars 2007 :

1 500 clients ont été privés d'électricité pendant 10 heures sur la commune de Bron.

Le 3 mars 2007 à 23h21, nous avons subi un défaut HTA sur la boucle du départ 19 du poste source de Vénissieux. Pour réalimenter rapidement les clients, nous avons modifié le point d'ouverture sur cette boucle grâce à notre système de téléconduite. Le lendemain à 13h30, nouveau défaut sur cette boucle, en raison du précédent incident 10 postes se sont retrouvés isolés sans possibilité de réalimentation. Il a fallu réparer un des 2 défauts pour remettre sous tension les clients.

Le 24 avril 2007 :

30 970 clients coupés 8 minutes sur les communes de Bron / Lyon 3 / Lyon 8.

À 9h39, une entreprise de travaux publics a endommagé un câble 63 KV engendrant la perte d'un transformateur sur le poste source de mermoz. Les clients ont tous été réalimentés dans les 8 minutes grâce au système de téléconduite en s'appuyant pour une partie du le réseau 225KV et le reste grâce au maillage HTA.

Le 26 avril 2007 :

53 000 clients coupés entre 7 et 25 minutes sur les communes de Oullins / Pierre Bénite / La Mulatière / St Genis Laval / Francheville / Irigny / Lyon 5 / Lyon 2 / Lyon 7.

Une barge sur le Rhône équipée d'une grue non repliée a accroché la ligne 225 kV traversant le Rhône entre Oullins et Lyon 7. Le poste source de Perrache est en antenne sur cette ligne et une partie du poste source d'Oullins est alimenté par ce réseau. L'opérateur de conduite a réalimenté les 29 000 clients du poste source d'Oullins en moins de 7 minutes grâce au réseau 63 KV. Il lui fallut moins de 25 minutes pour reprendre les 24 000 clients du poste source de Perrache grâce au maillage du réseau HTA. À noter la très grande réactivité et le professionnalisme du chargé de conduite durant cet incident.

Le 17 juillet 2007 :

7 715 clients coupés sur les communes de Lyon 8 / Bron.

À 11h52, déclenchement du départ 09 du poste source de Mermoz suite à un incident HTA. Ce départ reprenait une partie des clients du départ 19 du poste source de Vénissieux en raison d'un précédent incident. Ceci explique le nombre important de clients concernés par cette coupure. La majorité des clients ont été réalimentés en moins de 3 minutes. Les derniers clients ont pu être réalimentés après l'intervention d'un personnel de manœuvre sur les 3 derniers postes de la boucle.

Le 30 juillet 2007 :

À 5h40, plusieurs disjoncteurs moyenne tension du poste source de Rillieux-la-Pape ont déclenché simultanément provoquant la coupure de 10 000 clients.

En raison d'une présomption d'intrusion dans le bâtiment nous avons renoncé à utiliser notre système de télé-conduite pour ré-alimenter à distance. Une équipe s'est donc rendu sur place pour vérifier une éventuelle présence humaine.

Après cette vérification, nous avons pu remettre en service les installations. Les derniers clients ont été ré-alimentés à 7h05.

Le 21 décembre 2007 :

À 4h28, un incident sur le réseau haute tension a affecté l'alimentation électrique de Caluire et de 3 arrondissements de Lyon privant d'électricité 26 500 clients.

Le système de télé-conduite du réseau combiné à l'intervention rapide des techniciens d'astreinte a permis de reconnecter la totalité des clients concernés soit environ 6 400 clients sur Caluire en moins d'une heure.



Manchons de glace sur les réseaux aériens

4 > Des critères qualité partagés

Critères de qualité du produit électricité : la continuité de l'alimentation

	2007	2006	2005	2004
Temps moyen de coupure par client (incident+travaux)				
Critère B TCC (Toutes Causes Confondues)	34,7	40,4	62,7	21,7
Critère B HIX (Hors Incidents Exceptionnels)	34,7	40,4	62,5	21,7
Nombre de coupures sur incident réseau				
Longues (> à 3 min)	363	416	353	370
Brèves (de 1 s à 3 min)	214	325	245	215
Très brèves (< à 1 s)	187	182	123	133
Nombre de coupures pour travaux				
Nombre BT	251	64	31	69
Nombre HTA	8	1	3	2
Temps moyen	2,8	2	0,5	1,1
Fréquence des coupures par client (incident+travaux)				
Longues	1,2	1,7	1,5	0,8
Longues (Incident)	1,2	1,7	1,5	0,8
Brèves (de 1 s à 3 min)	0,8	1,1	1,2	0,8
Très brèves (< à 1 s)	0,4	0,2	0,3	0,3
Nombre de clients ayant subi plus de :				
6 coupures longues	93	2130	644	4
30 coupures brèves	-	-	-	-
70 coupures très brèves	-	-	-	-
3 heures de coupures	11 721	5 220	6 550	4 916

La qualité de fourniture s'améliore de façon notable en 2007. Le temps moyen de coupure d'un client BT diminue de 14 % par rapport à 2006, le nombre de coupures longues sur incident de 13 %.

Les coupures pour travaux BT augmentent pour permettre les prélèvements d'huile des transformateurs HTA/BT dans le cadre de la mise en œuvre de notre programme visant à répondre au décret 2001-63 traitant de l'élimination des appareils contenant des PCB.



IV Le patrimoine de la concession

1 > Patrimoine réseau : aspects techniques

Au niveau national, le réseau public de distribution d'électricité est principalement constitué :

- de réseaux « basse tension » (BT),
- de réseaux « moyenne tension » (HTA),
- de postes de distribution publique (poste HTA/ BT).

Les réseaux « basse tension » (BT) fonctionnent sous une tension de 230 V, habituelle pour les usages domestiques. Ils sont issus des postes de distribution publique.

Les réseaux « moyenne tension » (HTA) fonctionnent sous une tension de 20 000 V et alimentent soit un poste de transformation de distribution publique soit des postes clients, pour les clients alimentés directement en HTA.

Les postes de distribution publique permettent de transformer le courant à 20 000 V du réseau « moyenne tension » en courant « basse tension ».

Situation globale du réseau sur l'ensemble de la concession

Au 31 décembre 2007, voici la situation du patrimoine, sur l'ensemble de la concession :

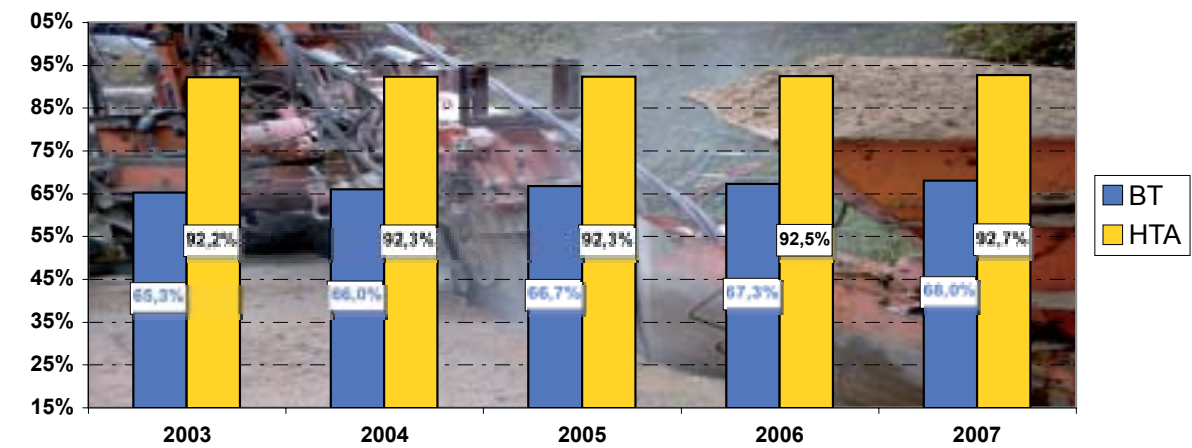
Réseau BT (longueur en m)

	2007	2006	Variation %
Réseau souterrain	2 384 969	2 339 554	1,94
Réseau torsadé	878 561	888 258	-1,09
Réseau aérien nu	243 751	248 147	-1,77
Réseau total aérien	1 122 312	1 136 405	-1,24
Total Réseau BT	3 507 281	3 475 959	0,9

Réseau HTA (longueur en m)

	2007	2006	Variation %
Réseau souterrain	2 060 711	2 044 768	0,78
Réseau torsadé	7 746	7 872	-1,6
Réseau aérien nu	155 234	159 097	-2,43
Réseau total aérien	162 980	166 969	-2,39
Total Réseau HTA	2 223 691	2 211 737	0,54

Évolution du taux de souterrain HTA et BT



Postes HTA/BT (postes de distribution publique DP)

	2007	2006
Nombre de postes	3 855	3 836



Poste repeint dans le cadre d'une convention de partenariat de type « Ville, Vie, Vacances »

2 > Situation globale du réseau sur l'ensemble de la concession : aspects comptables

La valeur des actifs de la concession s'exprime par la valeur brute, la valeur nette (non amortie) des ouvrages de distribution publique concédés, le montant des provisions constituées pour leur renouvellement et la valeur de remplacement.

Au 31 décembre 2007, ces données sont les suivantes :

Total des ouvrages concédés (valeur en k€)

	2007	2006	Variation %
Valeur brute comptable	489 204	477 468	2,5
Valeur nette comptable	291 935	290 858	0,4
Provisions constituées	124 395	121 397	2,5
Valeur de remplacement	708 480	699 163	1,3

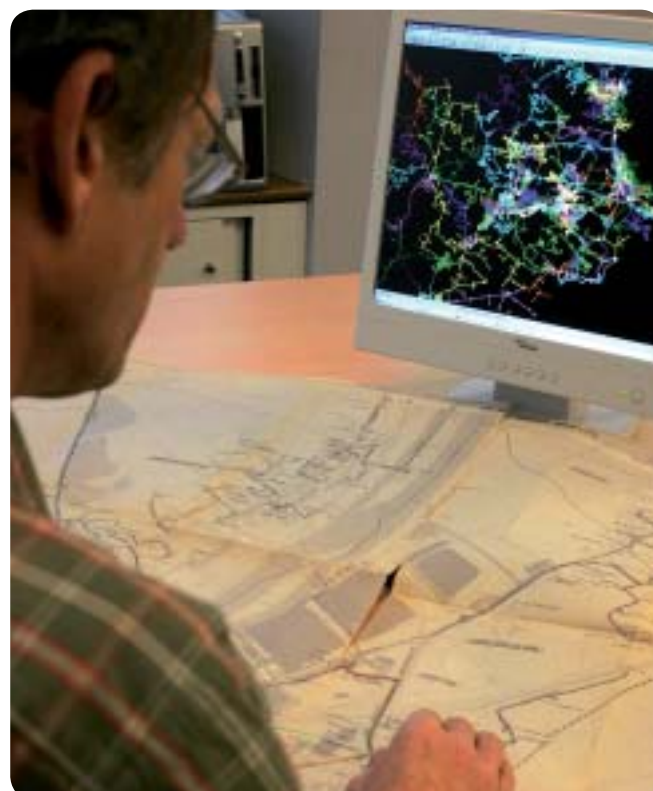
Les valeurs ci-dessus prennent en compte :

- Les ouvrages localisés, rattachés à leur commune de localisation, pour la valeur inscrite dans la comptabilité. Ce sont les réseaux HTA et BT et les postes de distribution publique.
- Les branchements, comptages, et colonnes montantes, gérés en masse financière, mais qui sont répartis dans les systèmes d'information au prorata du nombre de clients ou du nombre d'immeubles en accord avec les commissaires aux comptes.
- Les transformateurs HTA/BT, qui sont enregistrés en masse financière dans la comptabilité, au périmètre du Centre. La part affectée à la concession est calculée au prorata du nombre de clients.

La provision mentionnée ne comprend pas la provision pour renouvellement constatée depuis 2005 sur les biens du régime d'Électrification Rurale (ER) renouvelables avant le terme des concessions. Elle est en effet gérée nationalement. Son assiette de calcul est égale à 20 % de l'écart entre la valeur de remplacement et la valeur d'origine des biens concernés. Ce pourcentage correspond au taux moyen de financement du renouvellement de ces ouvrages par le concessionnaire observé jusqu'à présent.

Entre 2005 et 2007, le Distributeur EDF a effectué une étude des durées d'utilité et des valeurs de remplacement des ouvrages retenues en comptabilité. Pour la plupart des ouvrages de distribution, ces travaux conduisent à maintenir les durées d'utilité actuelles.

Par exception, deux familles d'ouvrages sont affectées par des changements : les bâtiments des postes de transformation (propriété du concédant ou propriété d'EDF), dont la durée de vie est augmentée de 30 à 45 ans ; les matériels de comptage électroniques (mis en service à partir de 1995), dont la durée de vie est réduite de : 30 à 20 ans pour les matériels basse tension (BT) < 36 kVA, 30 à 25 ans pour les matériels basse tension (BT) > 36 kVA et moyenne tension (HTA). En outre, l'étude a mis en évidence une diminution importante du coût d'achat du matériel de comptage liée à la généralisation de la technologie électronique, de sorte que le coût de renouvellement de ces immobilisations se révèle inférieur à leur valeur d'origine.



Description des ouvrages

En valeur nette, les canalisations HTA et BT représentent à elles seules, environ 85 % des ouvrages localisés.

Canalisations (valeurs en euros)

	2007		2006	
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur brute	Valeur nette
Réseau HTA souterrain	122 049 058	68 309 037	120 402 991	68 725 916
Réseau HTA torsadé	289 236	126 004	297 537	137 074
Réseau HTA aérien nu	3 260 810	1 672 308	3 327 404	1 777 943
Réseau HTA immergé	203 374	115 245	203 374	123 380
Total réseau HTA	125 802 477	70 222 594	124 231 307	70 764 314
Réseau BT souterrain	125 801 210	80 548 613	120 767 393	78 419 964
Réseau BT torsadé	16 900 951	8 722 208	16 927 689	9 041 726
Réseau BT aérien nu	1 557 402	33 407	1 578 722	42 971
Total réseau BT	144 259 563	89 304 228	139 273 804	87 504 661

En 2007, nous avons achevé des chantiers et mis en service les réseaux correspondants. Ceci contribue à faire évoluer le patrimoine de la manière suivante :

Longueurs d'ouvrages mises en service (en m)

	HTA			BT		
	2007	2006	Variation %	2007	2006	Variation %
Aérien nu	-	11	-100	-	-	-
Souterrain	30 336	26 529	14,4	35 695	22 775	56,7
Torsadé	-	-	-	1 880	3 016	-37,7
dont extension	7 498	6 695	12	29 889	18 619	60,5
dont renouvellement	22 838	19 845	15,1	7 686	7 172	7,2

Valeurs des ouvrages mis en service (en euros)

	HTA			BT		
	2007	2006	Variation %	2007	2006	Variation %
Extension	597 031,44	584 066,12	2,2	2 500 411,12	1 431 711,60	74,6
Renouvellement	4 103 581,20	2 392 534,54	71,5	382 028,57	711 517,19	-46,3



V

Les travaux

1 > Travaux 2007 : le bilan

En 2007, nous avons investi 215,7 millions d'euros sur la région Rhône-Alpes Bourgogne tant pour le développement du réseau que pour son évolution : renforcement, amélioration de la qualité, renouvellement, aménagement esthétique.

Les travaux réalisés sur le territoire de la concession sont comptabilisés selon différents niveaux de synthèse :

- certains chantiers sont identifiés à la maille d'une ou de plusieurs communes, il est donc possible de totaliser les volumes d'investissement à la maille de la concession,
- d'autres types de dépenses sont comptabilisées à la maille de l'Unité Réseau Électricité, elles peuvent donc concerner l'ensemble des concessions desservies par cette unité : il s'agit essentiellement des branchements nouveaux, mais aussi des achats de comptages et de transformateurs, et parfois de dépenses de renforcement et renouvellement sur le réseau BT et les branchements associés.

Le tableau ci-dessous fournit donc d'une part les dépenses directement affectées à la maille de la concession, d'autre part les dépenses enregistrées au niveau du regroupement « Unité Réseau Électricité ».

Montant des investissements (en k€)

	Dépenses Concession	Dépenses URE Sillon Rhodanien
Raccordements		
Extensions et branchements associés	4 968	1 875
Branchements diffus	-	16 355
Evolution du réseau (renforcement - renouvellement)		
Postes HTB/HTA	132	-
Réseau HTA	3 269	-
Postes HTA/BT et réseau BT	859	1 801
Déplacements d'ouvrage	1 357	-
Aménagement esthétique	380	-
Achats transformateurs	-	3 579
Achats comptages	-	4 280

Par ailleurs, le souci d'amélioration et de protection du paysage s'est manifesté par le développement de techniques discrètes pour la réalisation des travaux sur les réseaux BT et HTA. Dans le cadre des engagements contractuels que nous avons pris avec votre syndicat, nous nous sommes engagés à réaliser un pourcentage de tous nos travaux selon ces techniques discrètes.

Le tableau suivant donne une lecture de l'évolution de l'emploi de ces techniques discrètes sur la concession, par type d'environnement.

Travaux réalisés en techniques discrètes (HTA et BT) (en pourcentage)

	2007	2006
En agglomération	98	94
Hors agglomération	98	100
En zone classée	-	100
Autre zone	-	-
Total	98	94

Participation au financement des travaux d'intégration des réseaux (Art 8)

Pour l'année 2007, la contribution d'EDF au financement de travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SIGERLY a été fixée ainsi :

Participation EDF

	2007
Montant hors TVA en €	380 000

Cette participation a fait l'objet des versements suivants :

Centres	Commune	Adresse ou nom du projet	Montant du chantier en €	Participation HT EDF en €
191	DECINES-CHARPIEU	RUE PAUL MARCELLIN	46 718	18 687
191	ECULLY	AV FRANKLIN ROOSEVELT	81 530	32 612
191	IRIGNY	ROUTE NEUVE	142 349	43 318
191	OULLINS	JEAN JAURES	44 589	17 836
191	SAINT DIDIER AU MONT D'OR	RUE DE LA RESISTANCE	50 092	20 036
191	TASSIN LA DEMI LUNE	PROFESSEUR DUPERRET	101 287	40 515
191	VENISSIEUX	RUE GAMBETTA	62 706	25 082
191	VILLEURBANNE	BD HONORE DE BALZAC	39 105	15 642
191	VILLEURBANNE	IMPASSE CLEMENCEAU	34 893	13 957
191	VILLEURBANNE	RUE F. DE PRESSENCE	11 502	4 601
191	VILLEURBANNE	RUE FONTANIERE	51 085	20 434
191	VILLEURBANNE	RUE ROGER SALENGRO	41 203	16 481
194	CHARLY	CONTANTIN	47 723	19 089
194	GRIGNY	RUE JULES FERRY	67 460	26 984
194	TERNAY	RUE NEUVE / RUE DE LA GARE	77 157	30 863
199	GENAY	RUE DE LA GARE	35 250	14 100
199	GENAY	RUES DU LAVOIR ET DES ECOLES	26 898	10 759
199	NEUVILLE SUR SAONE	PARENTY	22 500	9 000

Qualité des travaux et environnement

Poser des canalisations engendre environ 30 000 tonnes/mois de déblais à ERDF Lyon Métropole. Stocker ces déchets ultimes reste autorisé mais les coûts augmentent. L'accroissement des exigences de la réglementation, y compris pour les déchets inertes, éloigne et raréfie les installations de stockage.

En 2007, ERDF Lyon Métropole a lancé une initiative qui consiste à retraiter les terres de chantiers excavées en les mélangeant avec des déblais de déconstruction de bâtiments et en concassant l'ensemble pour obtenir des remblais de qualité. Ce dispositif s'inscrit dans un partenariat avec la Communauté Urbaine du Grand Lyon et plus précisément avec le laboratoire de la direction de la voirie.



Recyclage des remblais

2 > Les principaux chantiers 2007

Les principaux chantiers, dans les postes sources et sur les réseaux HTA, réalisés sur le territoire de la concession sont les suivants :

Travaux dans les Postes Source

Poste Source	Désignation des travaux	Montant en €
Venissieux	Reprise des transformateurs 225 KV	106 000
Achille Lignon	Travaux d'équipement du poste pour accueillir un raccordement de producteur	44 000

Travaux sur le réseau HTA

Commune	Désignation des travaux	Montant en €
Craponne, Chaponost	Enfouissement des lignes aériennes en zone boisée en sortie du poste source de L'Arbresle (départs Brindas et Ruffier) : pose de 2 600 m de réseau souterrain et dépose de 1 500 m réseau aérien	315 975
Vénissieux, Villeurbanne, Vaulx en Velin, Tassin, Ste Foy	Renouvellement anticipé des boîtes de jonctions défailantes sur le réseau souterrain	751 292
Vaulx en Velin	Renouvellement 5 340 m de câble PU dans le cadre de la ZAC Carré de soie	491 312
Vénissieux	Renouvellement en coordination avec les déplacements de réseaux pour la création du tramway T4 - Fin	190 571
Vénissieux	Renouvellement PU en coordination avec la création du feeder d'alimentation du pôle alimentaire de Corbas	297 548
Villeurbanne	Renouvellement 2 400 m de câble PU issus du poste source de Cusset	155 462
Craponne	Motorisation du poste La Mure	3 640

Les travaux BT de l'année 2007 les plus significatifs sont :

Commune	Libellé de l'affaire	Montant en €
DECINES CHARPIEU	Renforcement BT suite variation de tension	1 264
IRIGNY	Renforcement BTA immeuble Rousseau	4 793
LIMONEST	Remplacement poste Cimetière	38 740
SAINT GENIS LAVAL	Renouvellement BT - Poste L067	3 883
SAINT PRIEST	Renforcement BTA - Rue du Progrès	16 017
ST SYMPHORIEN D'OZON	Renforcement réseau BT - Poste « Blanchisserie »	2 285
SATHONAY CAMP	Renouvellement câble 150 ² - Ave P Delorme	29 928
VAULX EN VELIN	Renforcement BTA - Rue des Alpes	2 733
VENISSIEUX	Déplacement et renouvellement BT - TRAMWAY T4	398 992
VENISSIEUX	Renforcement en 240 ² - Rue André Sentuc	11 324
VENISSIEUX	Renforcement en 240 ² - Rue de l'Industrie	2 296
VILLEURBANNE	Création de 210 m de 240 ² - Rue du Nord	13 309
VILLEURBANNE	Renforcement BT suite augmentation de puissance d'un client	10 245

3 > Prévisions de travaux 2008

Le programme de travaux de l'année 2008 sur le réseau moyenne tension sera guidé par les mêmes priorités que l'an dernier.

Ainsi les principaux chantiers sur le réseau HTA et dans les postes sources réalisés sur le territoire de la concession seront les suivants :

Travaux dans les Postes Sources

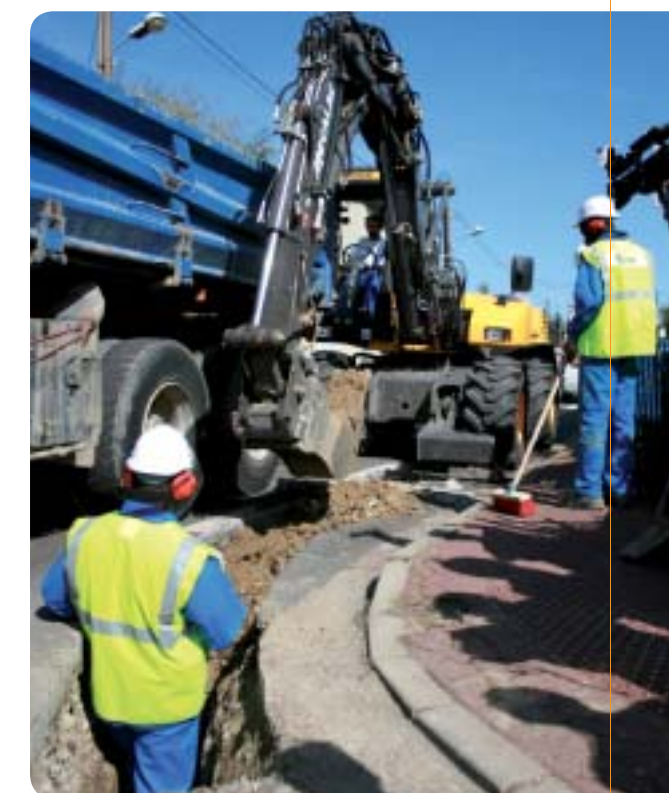
Poste Source	Désignation des travaux
VENISSIEUX	Poursuite de la reprise des transformateurs 225 KV

Travaux sur le réseau HTA

Commune	Désignation des travaux
St Priest	Création d'une alimentation complémentaire pour le pôle alimentaire de Corbas - Pose 500 m
St Priest	Création réseau d'alimentation de la ZAC Long de Feuilly
St Fons	Création réseau d'alimentation de la ZAC Bords de Rhône
Chaponost	Renforcement du départ CD - 2 ^e phase
St Fons	Renouvellement 4 400 m câble unipolaire
Oullins	Renouvellement 3 500 m câble unipolaire
Bron	Renouvellement 10 900 m câble unipolaire 1 ^{re} phase
Villeurbanne	Renouvellement 1 400 m câble unipolaire - 3 chantiers
Caluire	Renouvellement câble unipolaire en coordination avec les travaux de Trolley C1/C2
Rochetaillée	Traversée de la Saône de 3 départs en forage dirigé sur une longueur de 300 m (enfouissement de départs actuellement en encorbellement sur le pont et création d'un nouveau départ en renforcement)

Le programme de travaux basse tension prévu pour 2008 est :

Commune	Libellé de l'affaire
Charly	Renouvellement Réseau et Supports BT Les Rameaux
Ternay	Renforcement réseau BT suite à Augmentation de Puissance Tarif Jaune Groupe Scolaire
Brignais	Renforcement réseau BT suite à Augmentation de Puissance Tarif Jaune
Dardilly	Renouvellement et renforcement de réseau BT
Limonest	Renforcement réseau BT suite à Augmentation de Puissance Tarif Jaune
Vaulx en Velin	Remplacement de 435 m de ligne aérienne rue A. CHENIER
Villeurbanne	Renouvellement de 146 m de réseau BT - rue A. France
Bron, Caluire, Champagne Au Mont D'or, Decines, Rillieux La Pape, Saint Genis Laval, Tassin La Demi Lune, Venissieux,	Renouvellement de tableaux HTA dans les postes HTA/BT



Chantier de réseau souterrain en urbain



VI

Rapport financier

1 > Les éléments financiers d'exploitation

Vous attendez de votre concessionnaire la présentation d'éléments financiers d'exploitation, conformément à l'article 32 du cahier des charges de concession qui prévoit cette présentation au niveau géographique compatible avec l'obtention de données comptables et financières significatives.

Les recettes de l'activité d'acheminement résultent essentiellement du tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité. Arrêté par voie réglementaire¹, sur proposition de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), il est indépendant de la distance d'acheminement de l'énergie et de la situation géographique du point de livraison. Il permet au Distributeur EDF de financer l'activité de distribution de l'électricité sur l'ensemble du territoire qu'elle dessert.

Les tarifs sont réputés calculés pour permettre de dégager, au niveau national, un résultat reflétant les coûts effectivement engagés par les gestionnaires de réseaux. En réalité, chacune des concessions présente des caractéristiques propres

(densité de clients, tissu industriel, géographie, zone climatique...) qui ont une incidence sur ses recettes d'acheminement.

À partir des éléments enregistrés à la maille locale mais aussi en utilisant des données extracomptables disponibles à la maille de la commune ou de la concession, il est possible de fournir certains des éléments financiers pour l'activité d'acheminement d'une concession directement affectables à celle-ci.

Cependant, cette comptabilité nationale² ne permet pas de connaître directement tous les produits et les charges à la maille d'une concession.

Le tableau ci-après rassemble ces éléments financiers et fournit la totalité des produits et des charges d'acheminement de la concession. Pour chacun des postes de recettes ou de charges, le mode de répartition est indiqué.

Éléments financiers de la concession - Acheminement d'énergie

Produits	2007 (en K€)	2007 en % du total des produits
Recettes d'acheminement	112 251	78
dont éligibles HTA	7 748	5
dont éligibles BT	5 513	4
dont tarif vert	17 664	12
dont tarif jaune	14 949	10
dont tarif bleu	63 314	44
dont autres	3 063	2
Tickets et Interventions clientèle	5 693	4
Autres produits	18 073	13
Contribution d'équilibre	8 205	6
Total des produits	144 221	100
Charges		
Charges d'exploitation	72 105	50
dont charges de personnel	24 469	17
dont autres charges	47 636	33
Accès réseau amont	33 122	23
Contribution au FACÉ	4 377	3
Contribution aux charges centrales EDF	2 772	2
Dotations aux amortissements	13 281	9
Dotations aux provisions	10 356	7
Redevance de concession (R1, R2)	1 770	1
Contribution à l'équilibre	-	-
Total des charges	137 782	96
Total des produits - Total des charges	6 439	4

Produits

Ils sont constitués des éléments suivants :

> Recettes :

- des recettes d'acheminement : clients aux tarifs réglementés, clients éligibles ayant fait jouer leur éligibilité, ainsi qu'une partie des recettes de dépassement de puissance souscrite et de consommation d'énergie réactive,
- d'autres recettes telles que : variation du chiffre d'affaires non facturé à la date de clôture des exercices comptables, contribution tarifaire d'acheminement.

Les recettes d'acheminement sont calculées point de livraison par point de livraison, puis directement à la maille de la concession.

> **Tickets et interventions clientèle** : ce sont les recettes des raccordements de clients (raccordements facturés au forfait et hors forfait) ainsi que celles des services et interventions facturés aux clients alimentés en basse et haute tension (HTA).

> **Autres produits** : ils comportent principalement les travaux à la demande de tiers, la production immobilisée et les reprises sur provisions.

Ces deux postes de produits font l'objet d'une détermination des produits à la maille régionale, puis d'une répartition à la clé « nombre de clients ».

En 2007, ce poste inclut également les reprises de provisions liées aux ajustements comptables réalisés pour certaines catégories d'immobilisations, notamment les appareils de comptage. La répartition a été effectuée selon une clé calculée d'après les dotations aux provisions 2006 pour ces appareils.

> **Contribution d'équilibre** : part, calculée de manière conventionnelle, qu'il serait nécessaire d'affecter à la concession pour équilibrer ses produits et ses charges, pour un niveau de tarif d'acheminement équilibrant l'ensemble des produits et des charges au niveau national. Il y a contribution d'équilibre quand les caractéristiques propres de la concession ou ses conditions d'exploitation sont dans une situation plus défavorable que la moyenne nationale.

Charges

Elles comprennent les éléments suivants :

> **Charges de personnel** : elles comportent les salaires et traitements ainsi que les charges sociales.

> **Autres charges d'exploitation, il s'agit :**

- charges directes d'exploitation des réseaux de distribution publique (entretien, conduite, maintenance),
- charges d'entretien des postes source,
- des charges résultant des activités assurées par le distributeur au service de la clientèle (relève de compteurs et interventions techniques chez les clients),
- prestations des services mutualisés d'expertise et de logistique du distributeur EDF,
- charges de gestion clientèle et d'accueil distributeur
- quote-part des fonctions communes des Centres EDF Gaz de France Distribution,

¹ Le tarif d'utilisation des réseaux en vigueur au cours de l'exercice 2006 était celui résultant de la décision ministérielle du 5 décembre 2005.

² Le Conseil National de la Comptabilité a indiqué que, du fait de l'existence de tarifs fixés au plan national, le concessionnaire est dispensé de l'obligation d'établir un compte de résultat par concession (avis de conformité du 19/12/1984).

- valorisation de l'énergie nécessaire à la compensation des pertes d'acheminement sur les réseaux de distribution publique,
- impôts, taxes et redevances.

En 2007, pour ces deux natures de charges :

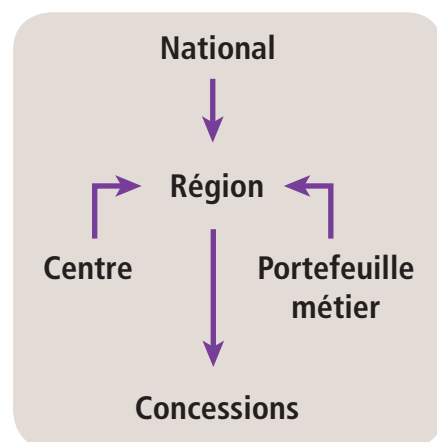
EDF Gaz de France Distribution exerçait ses activités de façon à développer des compétences spécifiques sur des territoires plus étendus que les Centres. Cette évolution, gage de professionnalisme et d'efficacité, a eu pour conséquence que la comptabilité d'un Centre ne renvoie plus une image fidèle de son territoire et des concessions desservies.

La maille pertinente pour l'activité de distribution était constituée par le territoire régional au sein duquel sont mis en commun les moyens et les compétences qui étaient naguère répartis entre douze Centres EDF Gaz de France Distribution.

EDF Réseau Distribution tenait pour sa part une comptabilité correspondant au périmètre de sa structure nationale et de ses structures régionales.

Afin de neutraliser l'impact des transferts de charges inhérents à ce mode de fonctionnement, la maille comptable locale utilisée pour établir ces charges est devenue, à compter de l'exercice 2005, la maille régionale du Distributeur EDF : pour votre concession, cette maille couvre les centres des régions Rhône Alpes et Bourgogne.

Enfin, les opérations qui intéressent l'ensemble de l'activité de distribution publique sont comptabilisées directement au plan national. Ces dépenses nationales sont réparties au niveau régional à l'aide de clés représentatives de l'activité.



2 > Les autres flux financiers

Les flux financiers relatifs à la concession relèvent des articles 4 et 8 du contrat de concession.

Ils se décomposent en :

- > redevance de concession,
- > redevance communale d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution,

> **Accès réseau amont** : il correspond aux charges d'acheminement d'électricité sur le réseau de transport. Ce poste de charges est déterminé à la maille régionale et réparti au prorata du nombre de kWh consommés sur la concession.

> **Contribution au FACÉ** : c'est la quote-part de la contribution d'EDF au Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification. Elle est calculée à la maille de la concession selon la formule du FACÉ.

> **Contribution aux charges centrales d'EDF** : celles-ci comportent notamment la quote-part des charges centrales et des dépenses de recherche et développement. Cette charge nationale est répartie par concession au prorata du nombre de clients.

> **Dotations afférentes aux ouvrages concédés** : l'article 36 de la loi du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières a supprimé, à compter du 1^{er} janvier 2005, nonobstant les éventuelles clauses contraires des contrats de concession de distribution publique d'électricité, l'obligation financière liée au renouvellement des biens au-delà du terme normal de la concession.

En revanche EDF reste tenue, en vertu du contrat de concession, de pratiquer un amortissement du financement de l'ensemble des biens concédés.

Ces obligations contractuelles du concessionnaire donnent lieu à la comptabilisation des charges suivantes :

- **Un amortissement industriel**, calculé sur la valeur historique des biens, et étalé sur leur durée de vie. Il couvre, d'une part, l'amortissement des financements du concédant, d'autre part celui des financements du concessionnaire ;

- **Une provision pour renouvellement**, assise sur la différence entre la valeur de remplacement et la valeur historique des biens et constituée pour les seuls biens renouvelables avant le terme de la concession.

Ces dotations sont déterminées pour les ouvrages de la concession.

> **Redevance de concession** : ce sont les termes R1 et R2 de la redevance de concession qui vous a été payée au titre de l'exercice 2007.

> **Contribution à l'équilibre** : part calculée de manière conventionnelle qu'il serait nécessaire d'affecter à la concession pour équilibrer ses produits et ses charges pour un niveau de tarif couvrant l'ensemble des charges des concessions au niveau national. Il y a contribution à l'équilibre quand les caractéristiques propres de la concession ou ses conditions d'exploitation sont dans une situation plus favorable que la moyenne nationale.

> contribution annuelle aux financements de travaux destinés à l'amélioration esthétique des ouvrages de la concession (voir partie « travaux »).

Montants versés

	2007 (en €)
Redevance de concession	1 769 910
Redevance communale d'occupation du domaine public	691 506

Redevance de concession

La redevance annuelle de concession a pour objet de faire financer par les usagers au travers des recettes d'exploitation, et non par l'impôt :

- > les frais entraînés pour l'autorité concédante, par l'exercice du pouvoir concédant. C'est le terme R1 de cette redevance, dit de « fonctionnement ».

Elle couvre notamment les dépenses relatives au contrôle de la bonne exécution du contrat de concession, aux conseils donnés aux usagers pour l'utilisation rationnelle de l'électricité, aux règlements des litiges entre les usagers et le concessionnaire.

- > une partie des dépenses effectuées par l'autorité concédante au bénéfice du réseau concédé. C'est le terme R2, dit « d'investissement » qui représente chaque année N une fraction de la différence (si elle est positive) entre certaines dépenses d'investissement effectuées et certaines recettes perçues par l'autorité concédante durant l'année N-2.

Montants des termes R1 et R2 de la redevance, et paramètres de calcul

	2007 (en €)
R1	264 731
R2	1 505 179

Paramètre	Urbaine	Rurale	Total
Populations concession	705 625	849	706 474
Population départementale desservie par EDF	1 466 238	122 748	1 588 986
Longueurs de réseau en km	5 668	20	5 688
Durée de la concession		25	
Indice ingénierie connu à fin 2005		742,7	
Indice Ingénierie origine		545,6	

Caractère urbain ou rural des communes déterminé au sens INSEE : commune de plus de 2 000 habitants ou faisant partie d'un ensemble urbain de plus de 5 000 habitants.

	2007 (en €)
Terme A : travaux d'investissement aidés	-
Terme B : travaux d'investissement non aidés	2 485 462
Terme E : travaux d'investissement sur réseau EP	7 347 462
Terme T : montant des taxes perçues sur les communes rurales de la concession	61 353

Autres contributions financières

À côté des flux financiers propres à la concession, et des apports pour les actions à dimension sociale, environnementale et culturelle, EDF apporte à travers la fiscalité, d'autres contributions financières à la vie du territoire de la concession.

État de ces contributions

	2007 (en €)
Taxe municipale reversée	9 517 194
Taxe départementale	5 016 118
Taxe professionnelle pour le département du Rhône	6 473 514



ERDF - Electricité Réseau Distribution France
Tour Wintertur
92085 Paris La Défense cedex
www.erdfdistribution.fr

ERDF - SA à directoire et à conseil de surveillance au capital
de 270 037 000 euros - R.C.S. Nanterre 444 608 442

EDF
22-30, avenue de Wagram
75382 Paris Cedex 08
www.edf.fr

EDF - SA au capital de 911 085 545 euros
R.C.S. Paris 552 081 317